

NOTE D'INFORMATION

ATTIJARI DIVIDEND FUND

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTIOU
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26126 en date du 04/06/2026.

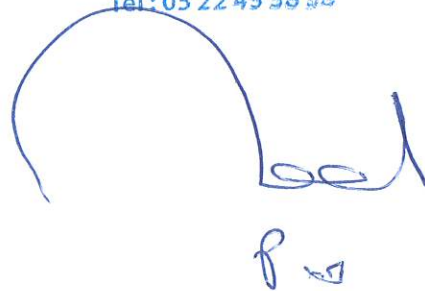


ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **Wafa Gestion** sise à **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1, 2^{ème} Etage – Casablanca** représentée par **Monsieur Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Wafa Gestion
Quartier CFC, Main Street
Site Borj Attijari, Bât B1 - Casablanca
Tél : 05 22 45 38 38



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



SH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ATTIJARI DIVIDEND FUND**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041477**
- Date et référence de l'agrément : **30/04/2018, GP18020**
- Date de création : **25/06/2018**
- Siège social : **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1, 2ème Etage – Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01^{er} Janvier au 31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000 Dirhams**
- Société de gestion : **WAFA GESTION** représentée par **Monsieur Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué**.
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
ATTIJARI INTERMEDIATION	Responsables commerciaux
WAFA GESTION	Responsables commerciaux
ATTIJARIWAFA BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur HDID**.



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Actions
- Indice de référence : 100% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP ATTIJARI DIVIDEND FUND est d'offrir aux souscripteurs un taux de dividende annuel au moins égal au dividend yield du marché actions marocain, situé historiquement entre 3% et 4%. Cet objectif sera atteint en investissant essentiellement dans des actions à haut rendement, c'est à dire dont le dividend yield est élevé.
- Stratégie d'investissement :

ATTIJARI DIVIDEND FUND étant un OPCVM " ACTIONS ", son actif sera principalement investi sur les titres à haut rendement de dividende. Le fonds investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidité, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds pourra également investir, dans la limite de la réglementation en vigueur, une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'OPCC et de titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension et des opérations de prêt/emprunt de titres selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises étrangères, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds inclura les éléments suivants:

- Actions, certificats d'investissement, droits de souscription ou d'attribution détachés des actions ou des certificats d'investissement, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé et ouvert au public,
- Parts et actions d'OPCVM, dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds,
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain,
- Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT),
- Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC),
- Titres émis par les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI),
- Titres de créances négociables,
- Obligations,
- Dépôts à terme de durée initiale ou résiduelle inférieure à 12 mois,
- Obligations subordonnées perpétuelles,
- Instruments financiers à terme,
- Dépôt d'investissement auprès des banques participatives.
- Durée de placement recommandée : 5 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public (Personnes physiques et morales)



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **26/07/2018**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **Affichage de la valeur liquidative ainsi que des commissions de souscription et de rachat dans les locaux d'Attijariwafa Bank, de Wafa Gestion et d'Attijari Intermédiation selon une fréquence quotidienne et leur publication dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site électronique de Wafa Gestion, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.

- Modalités de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :

- **Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank, de Wafa Gestion et d'Attijari Intermédiation.**

- **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**

- **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**

- **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour, du lundi au vendredi jusqu'à 11h et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée le vendredi même.**

Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.

- **Affectation des résultats : Distribution entière. Les sommes distribuables sont entièrement distribuées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP.**
- **Mode de comptabilisation des coupons : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des intérêts encaissés.**
- **Modalités d'information et de distribution : Les porteurs de parts du fonds seront informés par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.**
- **Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWABA BANK, sise à Casablanca,2, Bd Moulay Youssef - Téléphone : 0522 29 88 88**
- **Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.**



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

- Commission de souscription maximale :
 - 3% HT maximum des montants souscrits dont 0,4% incompressible, acquis au fonds.
- Commission de rachat maximale :
 - 1,5% HT maximum des montants rachetés dont 0,4% incompressible, acquis au fonds.
- Cas d'exonération :
 - A la discretion des réseaux placeurs.

- Frais de gestion :

- 2% HT au maximum de l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par WAFA GESTION, détenues en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Honoraires du Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,08%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)